

COMMUNE DE MOELAN SUR MER

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

Relative au projet de plan local d'urbanisme

du lundi 17 juin au mercredi 31 juillet 2013 inclus
pour une durée de 45 jours consécutifs

Par arrêté N° 73-2013 en date du 29 mai 2013 le Maire de Moëlan sur Mer a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté par le conseil municipal le 27 novembre 2012.

Le PLU :

PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune de Moëlan-sur-Mer, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire concerné.

Il comprend :

- Un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués,
- Un projet d'aménagement et de développement durables qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme,
- Des orientations d'aménagement et de programmation relatives à certains quartiers ou secteurs,
- Un règlement écrit et un règlement graphique, qui délimitent les zones urbaines (U), à urbaniser (AU) , agricoles (A), naturelles et forestières (N) et fixent les règles générales d'occupation des sols.

Le PLU est accompagné d'annexes.

Le PLU comporte dans son rapport de présentation un chapitre relatif aux incidences environnementales du plan. Ce document est consultable en mairie.

Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour l'approbation :

Après l'enquête publique, le PLU de la commune de Moëlan-sur-Mer, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport du commissaire- enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Rennes :

Mme Michelle Tanguy en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Claude LEBUNETEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique :

Elle se déroulera du lundi 17 juin 2013 au mercredi 31 juillet 2013 inclus, pour une durée de 45 jours consécutifs, aux jours et heures d'ouvertures au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le commissaire recevra en outre en mairie de Moëlan-sur-Mer, 2 rue des moulins :

- Lundi 17 juin de 9h00 à 12h00
- Mardi 25 juin de 9h00 à 12h00
- Samedi 29 juin de 9h00 à 12h00
- Jeudi 4 juillet de 13h30 à 16h30
- Mercredi 10 juillet de 9h00 à 12h00
- Vendredi 12 juillet de 13h30 à 16h30
- Mardi 16 juillet de 9h00 à 12h00
- Samedi 20 juillet de 9h00 à 12h00
- Lundi 22 juillet de 9h00 à 12h00
- Lundi 22 juillet de 13h00 à 16h30
- Jeudi 25 juillet de 9h00 à 12h00
- Mardi 30 juillet de 9h00 à 12h00
- Mardi 30 juillet de 13h30 à 16h30
- Mercredi 31 juillet de 9h00 à 12h00
- Mercredi 31 juillet de 13h30 à 17h00
-

afin de recevoir les observations du public et les consigner au registre.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme, les pièces qui les accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Moëlan-sur-Mer aux jours et heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et des observations formulées et consigner éventuellement les observations sur le registre d'enquête à :

Madame le commissaire enquêteur du PLU
2 ,rue des moulins
29350 MOELAN SUR MER

Identité de la personne de la responsable du projet :

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Nicolas MORVAN, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Informations relatives à l'enquête sont disponibles :

Le dossier est consultable sur le site de la commune de Moëlan-sur-Mer : www.moelan-sur-mer.fr
Des observations pourront être formulées par mail à « urbanisme-moelan@orange.fr » pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès du Maire de la commune de Moëlan-sur-Mer en version numérique ou en format papier, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

Dés qu'ils seront disponibles, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Moëlan-sur-Mer ainsi que sur le site internet de la commune (www.moelan-sur-mer.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Moëlan-sur-Mer le 30 mai 2013

Le Maire Nicolas MORVAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Morvan', with a long horizontal flourish extending to the right.